



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0015

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro CA28 0015 intitulé :

#### **RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE.**

---

**AVIS** est par les présentes donné :

1. QUE le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève a adopté, lors de sa séance régulière du 4 mai 2009, le projet de règlement numéro CA28 0015, intitulé tel que ci-dessus;
2. OU'une assemblée publique de consultation sera tenue le 1<sup>er</sup> juin 2009 à 19 h, en la salle située au 13, rue Chauret, à Sainte-Geneviève, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1);
3. QUE le règlement projeté vise à remplacer les règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 443 de l'ancienne Ville de L'Île-Bizard et 433 de l'ancienne Ville de Sainte-Geneviève par un règlement unique, de manière à assujettir l'émission de certains permis et certificats au respect d'objectifs et de critères d'implantation et d'architecture, et ce pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement;
4. QUE le projet de règlement numéro CA28 0015 vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève;
5. OU'au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par son maire) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;
6. QUE ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
7. Que le projet de règlement numéro CA28 0015 peut être consulté à la mairie d'arrondissement ainsi qu'au point de services de L'Île-Bizard aux heures normales d'ouverture des bureaux.

**DONNÉ à Montréal,  
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève,  
ce vingt-quatrième jour du mois de mai deux mille neuf.**

---

M Saâd Moumni  
Secrétaire d'arrondissement

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, secrétaire d'arrondissement, certifie que l'avis ci-dessus a été publié dans un journal local le vingt-quatrième jour du mois de mai deux mille neuf et qu'une copie a été affichée au bureau d'arrondissement le vingt-cinquième jour du mois de mai deux mille neuf.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce vingt-cinquième jour du mois de mai deux mille neuf.

---

M Saâd Moumni  
Secrétaire d'arrondissement